

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré·e·s

**Modalités de dépôt d'une demande d'admission
exceptionnelle**

Région Ile-de-France

Département de Paris (75)

Département de la Seine-et-Marne (77)

Département des Yvelines (78)

Département de l'Essonne (91)

Département des Hauts-de-Seine (92)

Département de la Seine-Saint-Denis (93)

Département du Val-de-Marne (94)

Département du Val-d'Oise (95)

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Île-de-France
Département de Paris (75)
Préfecture de Police de Paris

Préfecture de Police de Paris

Dernière mise à jour : 9 novembre 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Ces modalités sont consultables ici :

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches/les-titres-de-sejour-ressortissants-non-europeens>

- 1) Vous avez déjà sollicité un visa, un titre de séjour ou l'asile par le passé :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prefecture-de-police-de-paris-demande-de-rdv-d-adm>

- 2) Vous n'avez jamais sollicité un visa, un titre de séjour ou l'asile par le passé

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prefecture-de-police-de-paris-demande-de-rdv-d-adm>

- 3) Tout envoi postal du formulaire suivant dûment rempli accompagné des pièces jointes nécessaires sera traité de façon non prioritaire

Pour les personnes ayant déjà sollicité un visa, titre de séjour ou l'asile par le passé

Formulaire téléchargeable ici : https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/sites/default/files/Documents/Formulaire_demande_AES_PP_v_connus.pdf

Pour les personnes n'ayant jamais sollicité un visa, titre de séjour ou l'asile par le passé

https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/sites/default/files/Documents/Formulaire_demande_AES_PP_v_inconnus.pdf

Documents demandés : état civil (passeport, visa d'entrée le cas échéant, acte de naissance, jugement supplétif le cas échéant) et domicile (domiciliation, hébergement, locataire ou propriétaire).

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Île-de-France
Département de la Seine et Marne (77)
Préfecture de Melun
Sous-préfectures : Fontainebleau, Meaux, Provins, Torcy

Préfecture de Melun

Dernière mise à jour : 25 février 2024

Admission exceptionnelle au titre de la vie privée et familiale

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre de la vie privée et familiale se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers>

Le formulaire et le dossier complet doivent être envoyés à l'adresse postale suivante :

Préfecture de Seine-et-Marne
Bureau de l'accueil et du séjour / AES VPF
12 rue des Saints Pères
77010 Melun cedex

Le formulaire est téléchargeable ici :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/52747/384902/file/Formulaire-unique-AES-VPF-07-04-22.pdf>

Admission exceptionnelle au titre du travail

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre du travail se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers/Demarches-simplifiees>

La demande doit être déposée sur le site Démarches simplifiées via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/depot-d-une-demande-de-titre-de-sejour-au-regard-d>

Sous-préfectures

Elles ne traitent pas des demandes d'admission exceptionnelle au séjour (régularisation).

Organigramme : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/55832/470402/file/Organigramme%20nominatif%20decembre%202023%20.pdf>

TORCY : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/Les-sous-prefectures/La-sous-prefecture-de-Torcy/Presentation>

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Île-de-France
Département des Yvelines (78)
Préfecture de Versailles

Sous-préfectures : Mantes-la-Jolie, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye

Préfecture de Versailles

Dernière mise à jour : 25 février 2024

Admission exceptionnelle au titre du travail

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre du travail se fait par [voie dématérialisée](#).

Les modalités sont consultables ici : <https://www.yvelines.gouv.fr/Demarches/Accueil-des-etrangers-dans-les-Yvelines/Sejour/Je-depends-de-la-prefecture-de-Versailles/L-admission-exceptionnelle-au-sejour>

Le formulaire et les pièces demandées doivent être envoyés à l'adresse mail suivante : pref-etrangers-preaccueil@yvelines.gouv.fr

Le formulaire est téléchargeable ici :

<https://www.yvelines.gouv.fr/contenu/telechargement/26778/156314/file/formulaire%20unique%20AES%20-%2001%202022.pdf>

Admission exceptionnelle au titre de la vie privée et familiale

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre de la vie privée et familiale se fait par [voie dématérialisée](#).

Les modalités sont consultables ici : <https://www.yvelines.gouv.fr/Demarches/Accueil-des-etrangers-dans-les-Yvelines/Sejour/Je-depends-de-la-prefecture-de-Versailles/L-admission-exceptionnelle-au-sejour>

Le formulaire et les pièces demandées doivent être envoyés à l'adresse mail suivante : pref-etrangers-aes-salarie@yvelines.gouv.fr

Le formulaire est téléchargeable ici :

<https://www.yvelines.gouv.fr/contenu/telechargement/26778/156314/file/formulaire%20unique%20AES%20-%2001%202022.pdf>

Sous-préfectures

Elles ne traitent pas des demandes d'admission exceptionnelle au séjour (régularisation).

Organigramme : <https://www.yvelines.gouv.fr/Services-de-l-Etat/La-prefecture-des-Yvelines/Organigramme-de-la-prefecture-des-Yvelines>

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Île-de-France
Département de l'Essonne (91)
Préfecture d'Évry-Courcouronnes
Sous-préfectures : Étampes, Palaiseau

Dernière mise à jour : 25 février 2024

Modalités générales : <https://www.essonne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>

La demande d'admission exceptionnelle se fait par voie dématérialisée.

Préfecture de l'Essonne

Admission exceptionnelle au titre du travail

Démarches simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rdv-aes-pro>

Admission exceptionnelle au titre de la vie privée et familiale

Démarches simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rdv-aes-vpf>

Sous-préfecture de Palaiseau

Admission exceptionnelle au titre du travail

Démarches simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rdv-aes-pro>

Admission exceptionnelle au titre de la vie privée et familiale

Démarches simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rdv-aes-vpf>

Sous-préfecture d'Étampes

Admission exceptionnelle au titre du travail

Démarches simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rdv-aes-pro>

Admission exceptionnelle au titre de la vie privée et familiale

Démarches simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rdv-aes-vpf>

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Île-de-France
Département des Hauts-de-Seine (92)
Préfecture de Nanterre
Sous-préfectures : Antony, Boulogne-Billancourt

Préfecture de Nanterre

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par [voie dématérialisée](#).

Les modalités sont consultables ici :

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches/Etrangers-dans-les-Hauts-de-Seine/SEJOUR/SEJOUR-prefecture-de-Nanterre/Admission-exceptionnelle-au-sejour>

La demande doit être déposée sur le site Démarches simplifiées via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pre-examen-aes-nanterre>

Sous-préfectures

Elles ne traitent pas des demandes d'admission exceptionnelle au séjour (régularisation).

Organigramme : <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/contenu/telechargement/24069/170950/file/Organigramme%20-%2030-11-2023.pdf>

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré-e-s

Région Île-de-France
Département de la Seine-Saint-Denis (93)
Préfecture de Bobigny
Sous-préfectures : Le Raincy, Saint-Denis

Préfecture de Bobigny et Sous-préfecture de Saint Denis

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Demarches/Etrangers-Vos-demarches/Sejour/Admission-exceptionnelle-au-sejour/Admission-exceptionnelle-au-sejour-Arrondissements-de-Bobigny-et-Saint-Denis>

La demande doit être déposée sur le site Démarches simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aes-bobigny>

Sous-préfecture du Raincy

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/index.php/Demarches/Etrangers-Vos-demarches/Sejour/Admission-exceptionnelle-au-sejour/Admission-exceptionnelle-au-sejour-Arrondissement-du-Raincy>

La demande doit être déposée sur le site Démarches simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aes-leraincy>

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Île-de-France
Département du Val-de-Marne (94)
Préfecture de Créteil
Sous-préfectures : L'Haÿ-les-Roses, Nogent-sur-Marne

Préfecture de Créteil

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Contactez-nous>

La prise de rendez-vous se fait via le formulaire de contact :

Admission exceptionnelle au séjour.

Pour toute demande d'admission exceptionnelle au séjour, nous contactez par le formulaire : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Contactez-nous> et choisir "Préfecture-admission exceptionnelle au séjour".

NOUS vous fixerons une date de rendez-vous.

Sous-préfecture de l'Haÿ-les-Roses

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Vos-demarches/Etrangers-vos-demarches-dans-le-Val-de-Marne/L-Hay-les-Roses>

Les modalités sont reproduites ici :

Vous devez remplir intégralement le questionnaire de demande de rendez-vous puis le renvoyer exclusivement par courriel à l'adresse suivante : sp-lhay-etrangers-aes@val-de-marne.gouv.fr

Le formulaire est téléchargeable ici :

<https://www.val-de-marne.gouv.fr/content/download/22770/151176/file/formulaire+demande+rendez+vous+AES+.pdf>

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Sous-préfecture de Nogent-sur-Marne

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-vos-demarches-dans-le-Val-de-Marne/Nogent-sur-Marne/Premiere-demande-de-titre-de-sejour-au-motif-admission-exceptionnelle-au-sejour>

Les modalités sont reproduites ici :

Vous devez écrire un courrier d'explications accompagné de la fiche de renseignements (à imprimer)

Expliquez depuis quelle date vous êtes présent.e en France, si vous avez des enfants (âge, années d'école), si vous êtes marié.e, depuis combien de temps vous travaillez (nombre de bulletins de salaires que vous pouvez fournir) et toute information relative à votre intégration en France.

Envoyez le courrier et la fiche de renseignements par courrier suivi à :

Sous-Préfecture de Nogent-sur-Marne – BASE AES

4, avenue de Lattre de Tassigny

94735 Nogent-sur-Marne Cedex

À réception de votre courrier et après examen de votre situation, la liste des documents à produire vous sera transmise par courrier avec une date d'envoi du dossier qu'il faudra respecter.

Quand nous recevons votre dossier complet, l'instruction s'effectue dans un délai de 4 mois. Pendant ce délai, il est inutile de demander l'état d'avancement de votre dossier : vous serez informé par mail ou par courrier de la suite réservée à votre demande dans ce délai de 4 mois.

La fiche de renseignement est téléchargeable ici :

<https://www.val-de-marne.gouv.fr/content/download/20872/139479/file/fiche+renseignement.pdf>

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Île-de-France
Département du Val-d'Oise (95)
Préfecture de Cergy
Sous-préfectures : Argenteuil, Sarcelles

Préfecture de Cergy

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.val-doise.gouv.fr/Accueil-du-public-en-prefecture-et-sous-prefectures/Prefecture/Sejour/Demande-d-admission-exceptionnelle-au-sejour-regularisation>

La demande doit être déposée sur le site Démarches simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aes-cergy>

Sous-préfecture d'Argenteuil

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée et postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.val-doise.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/Sous-prefecture-d-Argenteuil/Informations-utiles>

La demande doit être déposée sur le site Démarches simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-admission-exceptionnelle-sejour-argenteuil>

Sous-préfecture de Sarcelles

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités ne sont pas consultables en ligne, le lien n'est pas valide.

Les anciennes modalités sont reproduites ici :

Adresser la demande par voie postale avec les pièces justificatives à l'adresse suivante :
Sous-Préfecture de Sarcelles
BRE/AES
1, boulevard François Mitterrand
95200 Sarcelles